



No de résolution  
ou annotation

Présences :	Absences :
WESLEY, Michelle Anne, présidente PIGEON, Luc, vice-président BOIVIN, Véronique BOLDUC, Philippe DION, René DROUIN, Annie LAVOIE, Camille PINEAU, Michel ROUSSEAU, Valérie THOMASSIN, Catherine TREMBLAY, Marie-Claude TREMBLAY, Vincent TURGEON, Robert	JONCAS BOUDREAU, Natacha PARENT, Marie-Josée
	Invités :
	CLOUTIER, Isabelle ROUSSEAU, Bernard
ASSELIN, Marie-Claude (dir. générale) FOURNIER, Annie (dir. gén. adj.) MAHEUX, Nicolas (dir. gén. adj.) BLOUIN, Julie (sans droit de vote)	

## POINTS STATUTAIRES

### CA-08-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits par le Règlement sur la régie interne et le quorum étant constaté, M<sup>me</sup> Michelle Anne Wesley, présidente, déclare la séance ouverte à 19 h 20.

### CA-08-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Robert Turgeon, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre.

### CA-08-03 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 24 JANVIER 2023, 7 FÉVRIER 2023 ET 28 MARS 2023

Sur proposition de Camille Lavoie, Michel Pineau et René Dion, le conseil d'administration approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 24 janvier 2023, 7 février 2023 et 28 mars 2023 respectivement.

### CA-08-04 AFFAIRES DÉCOULANT DES SÉANCES PRÉDÉCENTES ET SUIVIS

La secrétaire générale dépose un document d'information présentant tous les suivis réalisés à la suite de la dernière séance du conseil d'administration.

### CA-08-05 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Prendre note qu'en vertu du Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration au point 8.3, seuls les titres des sujets soumis lors de la période de questions du public du conseil sont inscrits au procès-verbal.

Aucune question n'a été posée pendant la période de questions.

### CA-08-06 DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊT

La présidente demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour.

Aucun conflit d'intérêt n'a été déclaré.



No de résolution  
ou annotation

## RÉSOLUTIONS EN BLOC

### CA-08-07 LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE LA POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT

#### Résolution CA-22/23- 39

CONSIDÉRANT la politique de frais de déplacement, de représentation, de repas et de séjour actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire de revoir la politique et de l'actualiser ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables des comités suivants :

- Comité de coordination ;
- Table des Gestionnaires administratifs des établissements ;
- Comité consultatif de gestion

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par Luc Pigeon et résolu :

- Que le Centre de services scolaire adopte, pour fins de consultation, la politique sur les frais remboursables dus à un déplacement dans le cadre d'une fonction ;
- Que le Centre de services scolaire consulte les associations de cadres et les syndicats ;
- Que le Centre de services scolaire consulte les conseils d'établissements, le comité de parents et le comité EHDAA ;
- Que la fin de la période de consultation soit fixée au 7 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### CA-08-08 PLANIFICATION DES BESOINS D'AJOUT D'ESPACE TEL QUE PRÉVU PAR L'ARTICLE 272.6 DE LA LIP

#### Résolution CA-22/23- 40

CONSIDÉRANT que les centres de services scolaires sont tenus, en vertu de la Loi sur l'instruction publique (ci-après « LIP »), de mener annuellement un processus de planification des besoins d'ajout d'espace pour les infrastructures scolaires;

CONSIDÉRANT que la démarche menant à l'adoption de cette planification doit être précédée par une consultation menée auprès des municipalités locales (Villes et Municipalités) et des municipalités régionales de comtés (ci-après « MRC ») afin d'obtenir toute information susceptible de modifier ces besoins;

CONSIDÉRANT qu'au terme de la consultation les informations reçues de la part des villes, municipalités et MRC n'ont pas pour effet d'influencer les besoins d'ajout d'espaces;

CONSIDÉRANT qu'après analyse du projet de prévision d'espace du ministère de l'Éducation validé par les prévisions du service de l'organisation scolaire du centre de services scolaire, il est démontré qu'un besoin d'espace additionnel est nécessaire au primaire pour les secteurs P05 (Boischatel), P06 (Beauport) et P09 (Stoneham);

CONSIDÉRANT qu'après analyse du projet de prévision d'espace du ministère de l'Éducation validé par les prévisions du service de l'organisation scolaire du centre de services scolaire, il est démontré qu'un besoin d'espace additionnel est nécessaire au secondaire pour le secteur S01 (Beauport);

IL EST PROPOSÉ par Annie Drouin et résolu;



No de résolution  
ou annotation

- D'adopter la planification des besoins d'ajout d'espace et de soumettre au ministère de l'Éducation trois (3) nouvelles demandes de construction d'écoles primaires ainsi qu'une (1) demande de construction d'école secondaire;
- De transmettre la présente planification des besoins d'ajout d'espace aux MRC, Villes et municipalité de son territoire afin d'obtenir les résolutions de celles-ci;
- De transmettre au ministère de l'Éducation la présente planification des besoins d'ajout d'espace.
- D'autoriser madame Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **CA-08-09 NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022-2023**

#### Résolution CA-22/23- 41

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que pour chaque année financière, le centre de services scolaire nomme parmi les membres de l'ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions un vérificateur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT les modalités prévues à la *Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services, en matière de technologies de l'information et de travaux de construction*;

CONSIDÉRANT la résolution CA-21/22-28 octroyant un contrat de 5 ans au cabinet Mallette Société de comptables professionnels agréés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Camille Lavoie et résolu :

- Que le cabinet Mallette Société de comptables professionnels agréés soit retenu pour l'audit des livres du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries pour l'année scolaire 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **CA-08-10 ADOPTION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE BEAUPORT**

#### Résolution CA-22/23- 42

CONSIDÉRANT l'ouverture de la nouvelle école primaire de l'arrondissement de Beauport dès la rentrée scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire doit établir l'école et délivrer un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT le concours pour trouver le nom de la nouvelle école primaire de l'arrondissement de Beauport mis en place en février 2023 auprès de la communauté éducative;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT l'analyse des suggestions des différents noms d'école par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la Commission de toponymie du Québec reçue le 23 mars 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de retenir le nom de l'école « des Grands-Bâtisseurs »;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire doit consulter le comité consultatif provisoire de l'école concernée et le comité de parents relativement à l'acte d'établissement;

CONSIDÉRANT la consultation en cours auprès du comité consultatif provisoire de la nouvelle école de Beauport;

CONSIDÉRANT la résolution CP-22-23-32 adoptée par le comité des parents, lors de la séance du 12 avril 2023, proposant d'adopter l'acte d'établissement de l'école, tel que déposé;

IL EST PROPOSÉ par Luc Pigeon et résolu:

- Que le conseil d'administration retienne école « des Grands-Bâtisseurs » comme appellation de la nouvelle école primaire de l'arrondissement de Beauport;
- que le Centre de services scolaire adopte l'acte d'établissement au 1er juillet 2023;

Nom et adresse de l'école	Code école	Code bâtiment	Immeuble ou locaux mis à la disposition de l'école	Ordre d'enseignement
des Grands-Bâtisseurs	734054	734054	365, avenue des Vents Québec (Québec) G1E 0N4	Préscolaire Primaire – Tous les cycles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CA-08-11 ADOPTION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE CHARLESBOURG**

##### Résolution CA-22/23- 43

CONSIDÉRANT l'ouverture de la nouvelle école primaire de l'arrondissement de Charlesbourg dès la rentrée scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire doit établir l'école et délivrer un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT le concours pour trouver le nom de la nouvelle école primaire de l'arrondissement de Charlesbourg mis en place en février 2023 auprès de la communauté éducative;

CONSIDÉRANT l'analyse des suggestions des différents noms d'école par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la Commission de toponymie du Québec reçue le 23 mars 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de retenir le nom de l'école « de l'Ancre »;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire doit consulter le comité consultatif provisoire de l'école concernée et le comité de parents relativement à l'acte d'établissement;

CONSIDÉRANT la consultation en cours auprès du comité consultatif provisoire de la nouvelle école de Charlesbourg;

CONSIDÉRANT la résolution CP-22-23-32 adoptée par le comité des parents, lors de la séance du 12 avril 2023, proposant d'adopter l'acte d'établissement de l'école, tel que déposé;

IL EST PROPOSÉ par Véronique Boivin et résolu:

- Que le conseil d'administration retienne école « de l'Ancre » comme appellation de la nouvelle école primaire de l'arrondissement de Charlesbourg;
- Que le Centre de services scolaire adopte l'acte d'établissement au 1er juillet 2023;

Nom et adresse de l'école	Code école	Code bâtiment	Immeuble ou locaux mis à la disposition de l'école	Ordre d'enseignement
de l'Ancre	734049	734049	145, rue de la Faune Québec (Québec) G1G 0K9	Pré-scolaire Primaire – Tous les cycles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CA-08-12 ADOPTION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE LA RELANCE**

##### Résolution CA-22/23- 44

CONSIDÉRANT l'ajout du point de service pour l'Unité de réadaptation comportementale intensive Horizon dans le dossier des places MEQ-MSSS, soit les points de services reconnus dans le cadre d'une entente de scolarisation entre le MEQ et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

CONSIDÉRANT la reconnaissance par le MEQ de 6 places-élèves pour le service URCI Horizon, situé dans les locaux du Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation Le Gouvernail;

CONSIDÉRANT que ce point de service est considéré comme un centre de réadaptation avec services éducatifs qui sont offerts par l'école de la Relance;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire doit consulter le conseil d'établissement (comité conjoint) concerné et le comité de parents lors de la modification d'un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT la consultation réalisée par la direction de l'école la Relance auprès du conseil d'établissement (comité conjoint);

CONSIDÉRANT la résolution CP-22/23-27 adoptée par le comité des parents, lors de la séance du 15 février 2023, proposant d'adopter la modification à l'acte d'établissement de l'école, telle que déposée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Michel Pineau et résolu:

- Que le Centre de services scolaire adopte l'acte d'établissement de l'école de la Relance, rétroactivement au 1er juillet 2022;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## **CA-08-13 OCTROI D'UN CONTRAT D'HYGIÈNE ET SALUBRITÉ**

### **Résolution CA-22/23- 45**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 23-420-SAN-01 publié sur SEAO respectivement sous le numéro 1654856, en date du 1<sup>er</sup> mars 2023;

CONSIDÉRANT la Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services, en matière de technologies de l'information et de travaux de construction du Centre de services;

CONSIDÉRANT le Règlement sur certains contrats de service (RCS C-65) de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

CONSIDÉRANT les travaux du comité de travail ayant élaboré les principes du cahier des charges de l'appel d'offres 2023-2028 pour l'hygiène et la salubrité d'établissements d'enseignement;

CONSIDÉRANT que pour des raisons d'efficacité, de stabilité, d'économie et d'amortissement des équipements, que les contrats seront octroyés pour une durée de 5 ans (2023-2028);

CONSIDÉRANT les analyses effectuées par le service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que le directeur des services administratifs a été consulté, considérant que la fonction du RARC est vacante pour le moment;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par Catherine Thomassin et résolu :

- D'adjuger la conclusion des contrats d'hygiène et salubrité en fonction des lots regroupant les établissements selon le tableau ci-joint;
- D'autoriser Mme Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RAPPORTS D'INFORMATIONS**

### **CA-08-14 PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Michelle-Anne Wesley présente les 5 récipiendaires du CSSPS de la médaille du lieutenant-gouverneur.
- Michelle-Anne Wesley présente, avec l'aide de madame Annie Fournier, le suivi concernant la problématique de service de garde présentée à la séance du 28 mars 2023.

### **CA-08-15 DIRECTION GÉNÉRALE**

- Marie-Claude Asselin présente et fait un suivi sur le projet de nouvelles écoles sur le terrain de golf de Beauport.
- Nicolas Maheux présente le sommaire exécutif des rencontres du CERÉ des 9 février et 15 mars.

### **CA-08-16 COMITÉS DU CONSEIL**

- **GOVERNANCE ET ÉTHIQUE**
  - Aucun point d'information.

- **VÉRIFICATION**

- Aucun point d'information.

- **RESSOURCES HUMAINES**

- Aucun point d'information.

**CA-08-17 DIRECTION DE SERVICES**

- **SERVICES ÉDUCATIFS**

- **RESSOURCES FINANCIÈRES ET TRANSPORT SCOLAIRE**

- **RESSOURCES HUMAINES**

- **RESSOURCES MATÉRIELLES**

- Le sommaire exécutif de la planification des besoins d'ajout d'espace a été traité au point CA-08-08.
- Le sommaire exécutif sur l'octroi de contrat d'hygiène et salubrité a été traité au point CA-08-13.

- **SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATIONS**

- **TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

**RAPPORTS D'INFORMATIONS**

**CA-08-18 ÉVALUATION DE LA SÉANCE**

Un formulaire d'évaluation sera transmis au lendemain de la séance.

**HUIS CLOS**

**CA-08-19 HUIS CLOS**

Aucun huis clos n'a été demandé.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CA-08-20 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, Luc Pigeon propose la levée de la séance à 20 h 12.

LA PRÉSIDENTE,

  
Madame Michelle Anne Wesley

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE,

  
Madame Marie-Claude Asselin

No de résolution  
ou annulation

